

Le 7 décembre 2021

Chers parents et tuteurs,

Voici une mise à jour de la lettre qui vous a été envoyée le 22 novembre dernier concernant un changement au programme d'administration du vaccin contre la COVID-19 pour les enfants âgés de 5 à 11 ans.

L'Autorité de la santé de la Saskatchewan (SHA) poursuit sa collaboration avec votre division scolaire pour prendre des dispositions en vue de l'administration d'une dose du vaccin Pfizer contre la COVID-19 aux élèves âgés de 5 à 11 ans. Les personnes nées en 2009 ou avant continuent d'être admissibles.

Le consentement parental à la vaccination des enfants de 12 ans et moins a toujours été requis; toutefois, étant donné la nouveauté du vaccin contre la COVID-19, nous voulons offrir aux parents et tuteurs l'occasion d'être présents avec l'enfant pour permettre aux professionnels de la santé de bien répondre à toutes les questions.

- **Pour assurer le consentement parental et soutenir l'enfant, la présence d'un parent est désormais requise pour tout enfant de 5 à 11 ans qui reçoit le vaccin contre la COVID-19, qu'il soit administré en clinique, en pharmacie ou à l'école.** Si un parent n'est pas en mesure d'être présent, il peut envoyer un adulte à sa place en indiquant le nom de la personne désignée sur le formulaire de consentement.
- Des renseignements sur le vaccin Pfizer, les soins après la vaccination et une copie électronique du formulaire de consentement sont disponibles en anglais sur le site Web <https://www.saskatchewan.ca/covid19-vaccine> et en français sur le site <https://www.saskatchewan.ca/bonjour/health-and-healthy-living/2019-novel-coronavirus/covid19-vaccine>. Le formulaire de consentement doit être signé par un parent ou un tuteur légal, puis présenté à la clinique.
- Si vous le souhaitez, des renseignements supplémentaires, y compris des questions courantes ainsi qu'une version anglaise de cette trousse, sont accessibles sur le site Web <https://www.saskatchewan.ca/covid19-vaccine> ou <https://www.saskatchewan.ca/bonjour/health-and-healthy-living/2019-novel-coronavirus/covid19-vaccine>.

Si vous n'êtes pas en mesure d'accompagner votre enfant à une clinique en milieu scolaire, les cliniques organisées par l'Autorité de la santé de la Saskatchewan offrent en ce moment plus de 26 000 rendez-vous pour ce groupe d'âge, en plus des options en pharmacie. Nous encourageons tous les parents à faire vacciner leur enfant de 5 à 11 ans contre la COVID-19. Veuillez réserver le rendez-vous de vaccination de votre enfant dans une [clinique organisée par l'Autorité de la santé de la Saskatchewan ou dans une pharmacie participante](#), dès aujourd'hui, en ligne ou en composant le 1-833-SASK-VAX (727-5829).

Le vaccin contre la COVID-19 est volontaire et les enfants présentent un risque plus faible de tomber gravement malade ou de décéder de la COVID-19. Toutefois, pour réduire au minimum la propagation du virus, il est important de vacciner le plus grand nombre d'enfants admissibles en toute sécurité et le plus rapidement possible. La vaccination contre la COVID-19 est un moyen sûr et efficace d'aider tout le monde à rester en bonne santé, de prévenir la maladie et de sauver des vies.

Une population en santé, pour une Saskatchewan en santé

L'Autorité de la santé de la Saskatchewan travaille dans un esprit de vérité et de réconciliation et reconnaît que la Saskatchewan est le territoire traditionnel des Premières Nations et des Métis.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ces renseignements ne s'adressent qu'aux personnes auxquelles ils sont destinés et sont considérés comme confidentiels par la loi. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, toute utilisation, divulgation, copie ou communication du contenu est strictement interdite.